



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024 A 18 H 30
...
PROCES-VERBAL DRESSÉ EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
...

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Serge BERNAT, Mme Emilie BUBEA, M. Guy VANDENDRIESSCHE, Mme Sylvie BALON, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Jean-Marc FOURNEL, Mme Chantal BERTIN, Mme Lora REGGIORI, M. Gérard GUELEN, M. Georges FORDOXEL, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU, M. Marco AGOSTINI, Mme Chantal CAULE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Serge BASSO DE MARCH ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Emilie BUBEA, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Amar HADJADJ, M. Thomas VELSCHER ayant donné pouvoir à Mme Muriel FERRARO.

ETAIENT ABSENTS : M. Kamel BOUZAD, M. Hervé SKLARCZYK, Mme Safia NEHARI, M. Roger CAMPESE, Mme Martine ETIENNE.

Tant en son nom qu'au nom du Conseil municipal, M. le Maire adresse de très sincères félicitations à :

- Madame Dany **PIERRE**, employée au service Scolaire pour son PACS le 26 décembre 2023,
- Monsieur Oleg **ARTAMONOV**, employé à la Police Municipale pour la naissance de ses jumeaux le 19 janvier 2024.

Tant en son nom qu'au nom du Conseil municipal, M. le Maire adresse de très sincères condoléances à :

- Monsieur Frédéric **MORABITO**, employé au service des Sport, pour le décès de sa sœur survenu le 21 février 2024,
- Monsieur Marc **BRULE-AUBRIET**, employé au service Bâtiments, pour le décès de son oncle survenu le 13 mars 2024,
- Monsieur Franck **TOUSSAINT**, employé au service Bâtiments, pour le décès de sa maman survenu le 18 mars 2024.

1	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2024 - APPROBATION
----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 08 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08 février 2024.

2	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2024 - APPROBATION
----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 25 février 2024,

Vu l'intervention de M. Mathieu SERVAGI informant d'une erreur matérielle sur le nombre de suffrage obtenu par M. Vincent HAMEN lors de son élection,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **MODIFIE** le procès-verbal et note que le nombre de suffrage obtenu par M. Vincent HAMEN est de 26,
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 février 2024.

3A	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION BUDGET – FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE
-----------	---

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. M. Christian ARIES
2. Mme Marie-Christine INIAL
3. M. Amar HADJADJ
4. Mme Aurélie NAILI
5. Mme Mireille CHARLET
6. M. Serge BERNAT
7. Mme Isabelle MAHADE
8. M. Guy VANDENDRIESSCHE
9. Mme Sylvie BALON
10. M. Robert ROUSSEAU
11. Mme Mounia DIOP
12. M. Serge BASSO DE MARCH
13. Mme Emilie BUBEA
14. M. Edouard JACQUE
15. Mme Muriel FERRARO
16. M. Thomas VELSHER

17. M. Mathieu SERVAGI
18. Mme Isabelle HERBIN
19. M. Serge LOUBEAU
20. M. Marco AGOSTINI
21. Mme Chantal CAULE

Membres de la commission Budget- finances- commande publique.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3B	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION TRAVAUX – URBANISME - ACTION ENVIRONNEMENTALE
-----------	---

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. Mme Sylvie BALON
2. Mme Marie-Christine INIAL
3. Mme Mounia DIOP
4. M. Kamel BOUZAD
5. M. Roger CAMPESE
6. M. Marco AGOSTINI
7. Mme Isabelle HERBIN

Membres de la commission Travaux – urbanisme - action environnementale.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3C	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE
-----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. Mme Isabelle MAHADE
2. M. Serge BASSO DE MARCH
3. Mme Lora REGGIORI
4. Mme Chantal BERTIN
5. M. Christian ARIES

- 6. M. Mathieu SERVAGI
- 7. M. Marco AGOSTINI

Membres de la commission Culture - patrimoine.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3D	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION SPORT
-----------	---

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. M. Serge BERNAT
2. M. Amar HADJADJ
3. Mme Safia NEHARI
4. M. Roger CAMPESE
5. M. Kamel BOUZAD
6. M. Mathieu SERVAGI
7. M. Thomas VELSCHER

Membres de la commission Sport.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3E	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION COHESION SOCIALE – SANTE - SOLIDARITE
-----------	---

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. Mme Mireille CHARLET
2. Mme Emilie BUBEA
3. M. Gérard GUELEN
4. Mme Sylvie ANTOINE
5. Mme Marie-Christine INIAL
6. Mme Isabelle HERBIN
7. Mme Chantal CAULE

Membres de la commission Cohésion Sociale – Santé - Solidarité.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3F	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION JEUNESSE
-----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. Mme Emilie BUBEA
2. Mme Marie-Christine INIAL
3. Mme Safia NEHARI
4. Mme Lora REGGIORI
5. Mme Sylvie ANTOINE
6. M. Serge LOUBEAU
7. M. Thomas VELSCHER

Membres de la commission Jeunesse.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3G	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION ATTRACTIVITE
-----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. M. Robert ROUSSEAU
2. M. Amar HADJADJ
3. M. Gérard GUELEN
4. Mme Chantal BERTIN
5. M. Hervé SKLARCZYK
6. M. Serge LOUBEAU
7. M. Mathieu SERVAGI

Membres de la commission Attractivité.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

3H	COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE
-----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-22,

Considérant que le Maire est président de droit et que lors de sa première réunion, la commission désigne un(e) vice-président (e) qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **ELIT :**

1. Mme Aurélie NAILI
2. M. Guy VANDENDRIESSCHE
3. M. Georges FORDOXEL
4. M. Hervé SKLARCZYK
5. M. Christian ARIES
6. Mme Isabelle HERBIN
7. Mme Muriel FERRARO

Membres de la commission Ecole - Périscolaire.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

4A	COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
-----------	--

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1411-5, L1414-2,

Considérant que le Maire est Président de droit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- 5 représentants titulaires :

1. M. Christian ARIES
2. Mme Sylvie BALON
3. M. Serge BERNAT
4. Mme Mireille CHARLET
5. Mme Muriel FERRARO

- 5 représentants suppléants :

1. Mme Marie-Christine INIAL
2. M. Kamel BOUZAD
3. Mme Mounia DIOP
4. M. Hervé SKLARCZYK
5. M. Thomas VELSCHER

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

4B	COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION SAPIN
-----------	---

COMMISSION SAPIN

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1411-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- 4 représentants titulaires :

1. Mme Marie-Christine INIAL
2. M. Christian ARIES
3. Mme Mounia DIOP
4. M. Edouard JACQUE

- 5 représentants suppléants :

1. M. Georges FORDOXEL
2. Mme Emilie BUBEA
3. M. Serge BASSO DE MARCH
4. Mme Sylvie BALON
5. Mme Muriel FERRARO

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

4C	COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
-----------	--

COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L 251-1, L 251-5 à L 251-7, L 253-5, L 254-2, L 254-3 L254-4, L 542-2,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant que le comité social territorial est l'instance consultative qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),

Considérant qu'un CST est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement rattaché, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant que selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans la limite de quatre à six représentants lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille,

Considérant que l'effectif des agents de la ville de Longwy tel qu'apprécié au 1er janvier 2024 est de 260 agents et sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant l'intérêt de renouveler, à l'instar de 2022, la création d'un CST commun entre la Ville de Longwy et le CCAS,

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS ainsi qu'une F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) unique compétente pour les agents de la collectivité et du CCAS,

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique entre le nombre de représentants de la collectivité et celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le CST et pour la F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail),

- **FIXE à 6** membres titulaires et 6 membres suppléants le nombre des membres au sein du Comité social territorial,

- **DESIGNE** les membres du Comité social territorial comme suit :

- Représentants titulaires : M. Vincent HAMEN, Mme Chantal BERTIN, M. Christian ARIES, Mme Sylvie BALON, M. Amar HADJADJ, Mme Aurélie NAILI
- Représentants suppléants : M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE, Mme Mireille CHARLET, Mme Marie-Christine INIAL, M. Gérard GUELEN, Mme Isabelle HERBIN

- **DESIGNE** les membres de la F3SCT comme suit :

- Représentants titulaires : M. Vincent HAMEN, Mme Chantal BERTIN, M. Christian ARIES, Mme Sylvie BALON, M. Amar HADJADJ, Mme Aurélie NAILI
- Représentants suppléants : M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE, Mme Mireille CHARLET, Mme Marie-Christine INIAL, M. Gérard GUELEN, Mme Isabelle HERBIN

- **AUTORISE** le recueil par le Comité Social Territorial et par la F3SCT de l'avis des représentants de la collectivité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

4D	COMMISSIONS - DÉSIGNATION DES MEMBRES : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	--

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- 5 représentants titulaires :

1. M. Christian ARIES
2. Mme Marie-Christine INIAL
3. M. Amar HADJADJ
4. M. Thomas VELSCHER
5. Mme Isabelle MAHADE

- 2 représentants suppléants :

1. Mme Chantal BERTIN
2. M. Marco AGOSTINI

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5A	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION - SIVU DE SUIVI DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRI-CITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIEY (SISCODELB)
-----------	---

SIVU DE SUIVI DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIEY (SISCODELB)

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein du SISCODELB, à savoir :

1 représentant titulaire : M. Christian ARIES

1 représentant suppléant : M. Jean-Marc FOURNEL

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5B	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE LONGWY
-----------	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE LONGWY

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein du conseil d'administration de la maison de retraite de Longwy, deux représentants, comme suit :

1. Mme Mireille CHARLET

2. M. Jean-Marc FOURNEL

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5C	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – FIL BLEU
-----------	--

FIL BLEU

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein du FIL BLEU comme suit :

2 représentants titulaires :

1. Mme Marie-Christine INIAL
2. Mme Muriel FERRARO

2 représentants suppléants :

1. M. Robert ROUSSEAU
2. M. Christian ARIES

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5D	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION MARGAINE LEVY
-----------	---

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION MARGAINE LEVY

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein du conseil d'administration de l'EPGML, trois représentants, comme suit :

3. M. Vincent HAMEN, Président de droit
4. M. Jean-Marc FOURNEL
5. M. Robert ROUSSEAU

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5E	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – MISSION LOCALE DE LONGWY
-----------	--

MISSION LOCALE DE LONGWY

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein de la Mission Locale comme suit :

2 représentants titulaires :

3. Mme Chantal BERTIN
4. Mme Emilie BUBEA

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5F	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – COPROPRIETE RESIDENCE DARCHE
-----------	--

COPROPRIETE RESIDENCE DARCHE

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine INIAL représentante de la ville de LONGWY au sein de la Copropriété Résidence Darche,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5G	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
-----------	---

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** un membre titulaire et un membre suppléant au sein des établissements publics suivants :

Collège VAUBAN :

- + membre titulaire : M. Guy VANDENDRIESSCHE
- + membre suppléant : Mme Emilie BUBEA

Collège LEBRUN :

- + membre titulaire : M. Guy VANDENDRIESSCHE
- + membre suppléant : Mme Lora REGGIORI

LEP DARCHE :

- + membre titulaire : M. Guy VANDENDRIESSCHE
- + membre suppléant : M. Hervé SKLARCZYK

LP ALFRED MEZIERES :

- + membre titulaire : M. Guy VANDENDRIESSCHE

+ membre suppléant : Mme Sylvie BALON

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5H	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS DIRECTS
-----------	--

COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS DIRECTS

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** les membres de la commission consultative des impôts directs comme suit :

8 représentants titulaires :

6. M. Gilles HOUSSEMAND
7. Mme Marie-Pascale HILBERT
8. M. François ROUSSELLE
9. M. Jean-Marc FILLIATRE
10. Mme Martine ETIENNE
11. Mme Irma PALA
12. M. Henri BERTOZZI
13. M. Robert GUSTIN

8 représentants suppléants :

1. M. Bruno CODAZZI
2. M. Alain THIRY
3. M. Jean-Marc FOURNEL
4. M. Georges FORDOXEL
5. M. Jean HENRION
6. M. Robert ROUSSEAU
7. M. Jérôme BAZARD
8. Mme Françoise DUSCHENE

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5I	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – REFERENT SECURITE ROUTIERE
-----------	--

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Sylvie BALON, référente sécurité routière,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5J	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – RESEAU VAUBAN
-----------	---

RESEAU VAUBAN

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein du réseau Vauban :

1 membre titulaire : M. Jean-Marc FOURNEL

1 membre suppléant : Mme Isabelle MAHADE

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5K	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – RESEAU DES VILLES FORTIFIEES DE LA GRANDE REGION
-----------	--

RESEAU DES VILLES FORTIFIEES DE LA GRANDE REGION

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein du réseau des ville fortifiées de la Grande Région :

1 membre titulaire : Mme Isabelle MAHADE

1 membre suppléant : M. Vincent HAMEN

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5L	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – ACADEMIE DE NANCY-METZ - CROUS
-----------	--

ACADEMIE DE NANCY-METZ – CROUS

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein de l'Académie Nancy-Metz - CROUS :

1 membre titulaire : M. Guy VANDENDRIESSCHE

1 membre suppléant : Mme Aurélie NAILI

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5M	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CONSEIL D’ARCHITECTURE, D’URBA-NISME ET DE L’ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)
-----------	---

CONSEIL D’ARCHITECTURE, D’URBA-NISME ET DE L’ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- **DESIGNE** M. Kamel BOUZAD au sein du C.A.U.E.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5N	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CENTRE D’AMELIORATION DE L’HABITAT (C.A.L.)
-----------	---

CENTRE D’AMELIORATION DE L’HABITAT (C.A.L.)

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine INIAL, représentante de la ville de LONGWY au sein du Centre d’Amélioration de l’Habitat.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5O	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – BATIGERE GRAND-EST
-----------	--

BATIGERE GRAND-EST

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine INIAL, représentante de la ville de LONGWY au sein de Batigère Grand-Est.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5P	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BATIGERE GRAND-EST
-----------	---

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BATIGERE GRAND-EST

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine INIAL, représentante de la ville de LONGWY au sein du Conseil de Surveillance de Batigère Grand-Est.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5Q	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
-----------	--

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein de la commission locale d'évaluation des charges comme suit :
 - + 1 membre titulaire : M. Christian ARIES
 - + 1 membre suppléant : M. Mathieu SERVAGI
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5R	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD
-----------	--

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine INIAL, représentante de la ville de LONGWY au sein de l'agence d'urbanisme et de développement durable.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5S	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – ASSOCIATION « LES PORTES Z'OUVERTES »
-----------	---

ASSOCIATION « LES PORTES Z'OUVERTES »

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Emilie BUBEA, représentante de la ville de LONGWY au sein l'association « Les Portes Z'Ouvertes ».
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5T	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPE-MENT 54 (MMD54)
-----------	--

MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT 54 (MMD54)

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein de Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54) comme suit :
 - + 1 membre titulaire : Mme Sylvie BALON
 - + 1 membre suppléant : Mme Marie-Christine INIAL
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5U	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES
-----------	--

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme Safia NEHARI, représentante de la ville de LONGWY au sein du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5V	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – FONDS D’INITIATIVE CITOYENNE
-----------	--

FONDS D’INITIATIVE CITOYENNE

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- **DESIGNE** les représentants des élus au sein du Fonds d’Initiative citoyenne comme suit :
+ 1 membre titulaire : Mme Mounia DIOP
+ 1 membre suppléant : Mme Isabelle MAHADE
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5W	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
-----------	--

CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Vu l’article L123-6 du Code de l’Action Sociale et des Familles confiant au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d’administrateurs du CCAS,

Considérant que le maire est président de droit et que dès lors qu’il est constitué, le conseil d’administration élit en son sein un (e) vice-président (e) qui le préside en l’absence du maire,

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l’unanimité,

- **FIXE** à 8 le nombre d’élus siégeant au conseil d’administration du CCAS,
- **DESIGNE** les élus siégeant au sein du Centre Communal d’action Sociale comme suit :
1. Mme Mireille CHARLET
2. M. Gérard GUELEN
3. Mme Martine ETIENNE
4. M. Amar HADJADJ
5. Mme Emilie BUBEA
6. Mme Marie-Christine INIAL
7. Mme Sylvie ANTOINE
8. M. Edouard JACQUE
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5X	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME
-----------	---

ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Guy VANDENDRIESSCHE, représentant de la ville de LONGWY au sein du conseil d'administration de l'organisme de gestion Notre-Dame.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

5Y	REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE LA VILLE DE LONGWY- DÉSIGNATION – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
-----------	---

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Amar HADJADJ, correspondant incendie et secours.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

6	CONTRAT DE VILLE 2030 - APPROBATION
----------	--

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la géographie prioritaire reste inchangée pour la ville de LONGWY et elle définit les quartiers Voltaire et Remparts (8 Mai 45 et Gouraincourt).

Le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » est rédigé par l'Agglomération du Grand LONGWY en collaboration avec l'Etat et les différents signataires. Il restera le Contrat de référence de 2024 à 2030, pour le territoire.

La ville de LONGWY s'inscrit dans le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » et choisit de s'engager aux côtés des partenaires signataires, avec et pour les habitants des Quartiers Politique de la Ville.

Sur proposition du Maire M. Vincent HAMEN, et entendu le rapport de Mme BUBEA, 5^{ème} adjointe à la jeunesse, santé et politique de la ville.

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le Contrat de Ville « Quartiers 2030 ».
- **PRECISE** que la déclinaison des axes stratégiques sera construite en plans annuels d'actions opérationnelles soumis au conseil municipal.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

1 - La ville de Longwy s'inscrit depuis 2018 dans le dispositif « Action Cœur de Ville » notamment dans la perspective de la redynamisation de son commerce de centre-ville.

2 - C'est la raison pour laquelle Jean Marc FOURNEL, élu maire de Longwy lors du renouvellement municipal de 2020, a proposé sa candidature à l'Association des Maires de Meurthe et Moselle (ADM 54) pour représenter cet organisme - avec deux autres collègues du Département - à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui valide les projets commerciaux de plus de 1 000 mètre carré de surface de vente sur le Département.

3 - Dans le cadre d'un accord politique permettant une juste répartition des diverses représentations (géographique et partisane) sur l'ensemble du Département, la candidature du maire de Longwy a été officiellement validée par l'ADM 54.

4 - Depuis 2020, le maire de Longwy y a représenté celle-ci à plusieurs reprises, en particulier pour trois dossiers de l'Agglomération de Longwy.

5 - Cette représentation revêt une importance capitale puisqu'elle permet, en cas d'acceptation d'un dossier par la CDAC, à l'un de ses membres d'exercer un recours en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) s'il juge, en particulier, le projet contraire au nécessaire équilibre commercial d'un territoire.

6 - A la démission de Jean Marc FOURNEL, le nouveau maire Vincent HAMEN a sollicité par écrit auprès de la Présidente de l'ADM 54, la reconduction de cette représentation à son profit.

7 - Dans sa réponse concertée avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération, la Présidente de l'ADM 54 indique avoir transmis à la Préfecture le nom de Serge De CARLI pour siéger à la CDAC jusqu'à la fin de la mandature (2026).

8 - Il doit être précisé qu'aucun contact n'a été pris ni par la Présidente de l'ADM 54, ni par le Président de la Communauté d'Agglomération, ni par l'Etat, auprès du nouveau maire de Longwy pour évoquer ce renouvellement.

Considérant que l'équilibre politique trouvé par l'ADM 54 dans ses représentations doit être respecté,

Considérant que le pluralisme démocratique doit pouvoir permettre l'expression même contradictoire au sein de la CDAC,

Considérant qu'en l'espèce la voix de la ville Centre d'Agglomération ne pourra plus faire valoir les enjeux primordiaux d'un développement commercial équilibré sur notre Agglomération,

Considérant la fragilité extrême du commerce de centre-ville (90% sur la ville de Longwy) qu'aggrave le surdimensionnement de l'offre de périphérie,

Considérant les conséquences négatives sur le commerce de centre-ville (fermetures) de l'implantation de nouveaux projets en périphérie,

Le Conseil Municipal de Longwy, après en avoir débattu,

A la majorité des voix

25 pour, 3 non-participation (M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER ayant donné pouvoir à Mme Muriel FERRARO)

- **DEMANDE** à l'Etat de surseoir provisoirement à tenue de la réunion de la CDAC sur le dossier Primark,
- **INVITE** le Président de la Communauté d'Agglomération à retirer spontanément sa candidature à la CDAC,
- **SOLLICITE** de la Présidente de l'ADM 54 la confirmation de la représentation de la ville de Longwy (par Vincent HAMEN) comme convenu dans l'accord initial de 2020.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Le 30 janvier 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec LA SURINTENDANCE SARL relatif au spectacle Calixte de Nigremont homme du monde donné les 27 et 28 avril 2024, dans le cadre du Carnaval Vénitien pour un montant de 3 165,00 € TTC plus 211,00 € TTC pour les frais de transport ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec HEMPIRE SCENE LOGIC relatif au spectacle de rue « La caravane de Venise » par la Cie Soukha donné les 27 et 28 avril 2024 dans le cadre du Carnaval Vénitien pour un montant de 14 240,39 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec QUI C'EST QUI DIT TROIS QUATRE PRODUCTIONS relatif à la représentation de Mova Bunda Fanfare, animation musicale en déambulation de 6 musiciens, les 23, 24 et 25 mai 2024, pour un montant de 4 275,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec BONUS TRACK relatif au spectacle « Le Quartet en Fête » donné les 23, 24 et 25 mai 2024 dans le cadre des Fanfaronnades, pour un montant de 5 275,00 € TTC ;

Le 1^{er} février 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a accepté la participation de sponsoring pour le CARNAVAL VENITIEN édition 2023 de la part d'EST MULTICOPIE d'un montant de 600,00 € ;

Le 05 février 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE relatif à l'animation donnée les 26, 27 et 28 avril 2024 dans le cadre du Carnaval Vénitien, pour un montant de 750,00 € TTC ;

Le 08 février 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec MUSIQUES A TUE-TETE relatif au spectacle « Le Tut'et » donné les 24 et 25 mai 2024 dans le cadre des Fanfaronnades, pour un montant de 2 600,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec la SARL MEDIACOM TOUR relatif au concert de Julian MARLEY le 03 août 2024 donné dans le cadre des Nuits de Longwy, pour un montant de 23 210,00 € TTC ;

Le 14 février 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec MUZIVOX relatif à la représentation de New Model Army donnée le 31 août 2024 dans le cadre des Nuits de Longwy, pour un montant de 18 990,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec MUZIVOX relatif à la représentation de Kim Melville + Dr Feelgood donnée le 20 juillet 2024 dans le cadre des Nuits de Longwy, pour un montant de 8 387,25 € TTC ;

Le 1^{er} mars 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec COSI EVENT SARL relatif au concert de Fabrice RICHARD du 08 mars 2024 qui fait suite à la résidence du 04 au 08 mars 2024, pour un montant de 6 400,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec l'ECOLE DE MUSIQUE DES LORRAINES relatif au concert « Jazz en hiver » donné le 03 mars 2024, pour un montant de 850,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec ARTE REALE MGM relatif au concert donné dans le cadre de « Jazz en hiver » donné le 03 mars 2024, pour un montant de 800,00 € HT ;

Le 04 mars 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un avenant avec RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES relatif au contrat de maintenance/assistance et accompagnement méthodologique du logiciel REGARDS pour un montant annuel de 6 544,48 € HT à compter du 1er janvier 2024, renouvelable tacitement une fois un an ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un avec Lionel STOFFEL relatif à la représentation donnée les 27 et 28 avril 2024 dans le cadre du Carnaval Vénitien, pour un montant de 2 200,00 € TTC ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec l'association LE BAZARDIER relatif à la représentation donnée les 23, 24 et 25 mai 2024 dans le cadre des Fanfaronnades, pour un montant de 4 860,00 € net de taxe ;
- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec LA CHOSE PUBLIQUE relatif à la représentation donnée les 24 et 25 mai 2024 dans le cadre des Fanfaronnades, pour un montant de 4 165,14 € TTC ;

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec les DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS relatif au concert de l'Orchestre National de Barbès donné le 06 juillet 2024 dans le cadre des Nuits de Longwy, pour un montant de 14 469,33 € TTC ;

Le 05 mars 2024,

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec le THEATRE DU STRAPONTIN ROUGE relatif à la représentation du 04 août 2024 intitulée « Sieste Tagadac » interprétée par le trio AdOk dans le cadre des siestes musicales, pour un montant de 987,00 € net de taxe.

VENTE DE CONCESSIONS

Depuis le 30 janvier 2024, il a été procédé à la vente de :

- Concession 1 place : 1
- Columbarium : 1 case

La séance est levée à 19 heures 32 minutes

LE MAIRE

Vincent HAMEN



